



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022



→ 

Au 1^{er} trimestre 2022, on compte environ 347 700 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION DIMINUE DE

2,1%

SUR UN AN

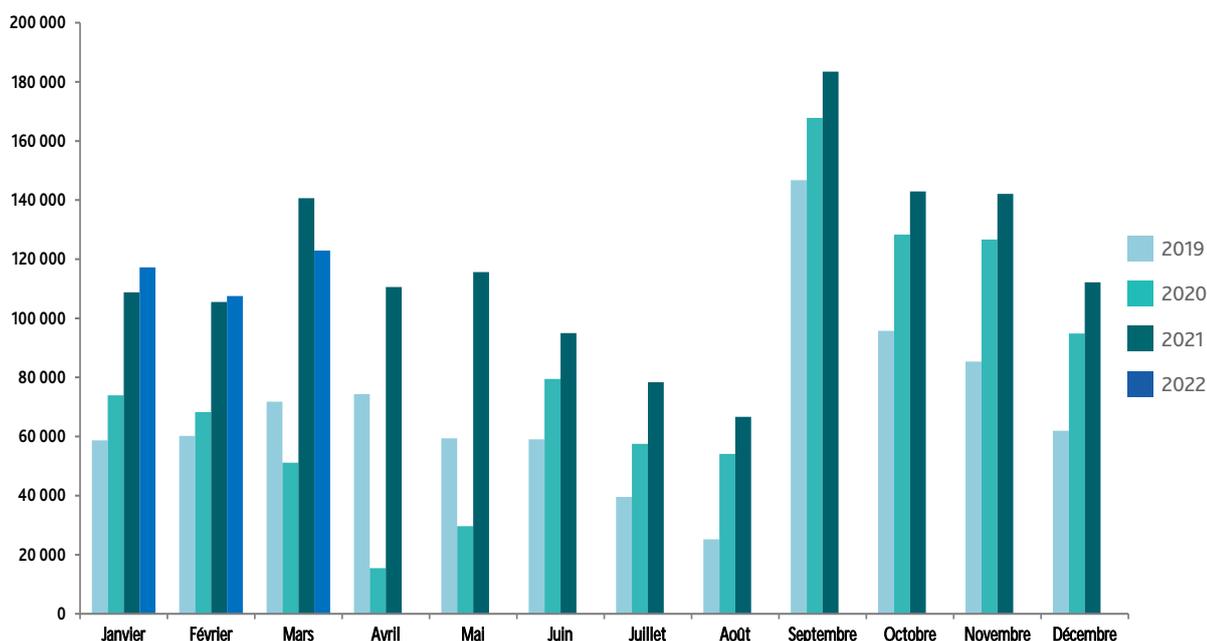
Environ 347 670 entrées en formation au 1^{er} trimestre 2022, en baisse de 2,1% sur un an

Entre janvier et mars 2022, il y a eu 347 670 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Le nombre d'entrées en formation enregistre une baisse de 2,1% sur un an, mais reste très nettement supérieur au niveau observé au 1^{er} trimestre 2019 (+82%).

La baisse observée est à mettre en lien avec une forte diminution des entrées en AIF (-26%) et dans une moindre mesure avec les reculs des formations financées par le Conseil régional (-5%) et par le CPF Autonome¹ (-2%).

GRAPHIQUE 1 ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

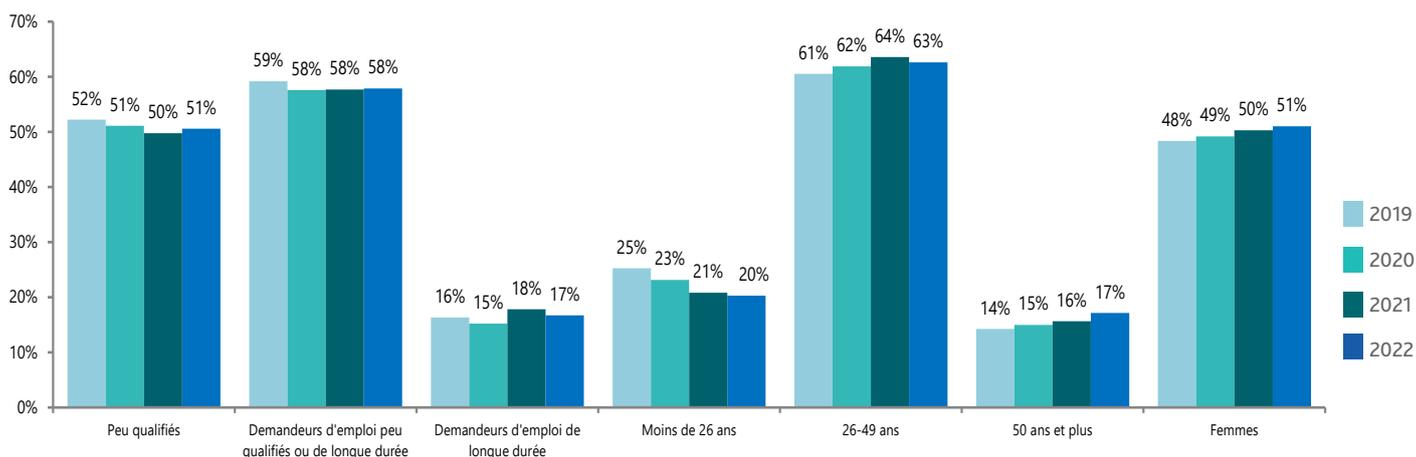
1. L'ouverture de l'application « Mon Compte Formation » permet aux demandeurs d'emploi de financer intégralement et de manière autonome leur formation en mobilisant leur Compte Personnel de Formation (CPF).

58% DES FORMATIONS SONT SUIVIES PAR DES DEMANDEURS D'EMPLOI PEU QUALIFIÉS OU DE LONGUE DURÉE

Au premier trimestre 2022, 51% des entrants en formation sont des demandeurs d'emploi peu qualifiés², soit un point de plus qu'en 2021 [cf. graphique 2].

Par ailleurs, 17% des bénéficiaires d'une formation sont chômeurs de longue durée (- 1 pt) et plus d'un sur cinq a moins de 26 ans (-1 pt). La part des femmes passe de 50% à 51%.

GRAPHIQUE 2 CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

43% DES ENTRÉES EN FORMATION MOBILISENT LE CPF AUTONOME

Au premier trimestre 2022, les formations CPF Autonome pèsent 43% du total des formations de demandeurs d'emploi [cf. tableau 1], soit 150 600 formations.

La part des formations financées, totalement ou partiellement, par Pôle emploi diminue de 1 point par rapport au premier trimestre 2021 : elle est de 30%. Cette part est en diminution nette depuis 2019 en contrepartie de la montée en charge du CPF Autonome qui vient se substituer en partie aux formations de type AIF, financées par Pôle emploi. La part des formations financées via l'AFC reste stable (11%), soit autour de 38 300 entrées.

2. Les demandeurs d'emploi peu qualifiés ont un niveau de formation inférieur au BAC ou égal au BAC mais sans avoir obtenu le diplôme.

TABLEAU 1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE ET L'OBJECTIF DE FORMATION

	Répartition du nombre d'entrées en formation - par type de formation			
	1 ^{er} trimestre 2019	1 ^{er} trimestre 2020	1 ^{er} trimestre 2021	1 ^{er} trimestre 2022
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	10%	12%	11%	11%
AIF	33%	16%	12%	9%
POEI	3%	4%	2%	3%
AFPR	9%	7%	4%	4%
POEC	3%	2%	2%	3%
Conseil Régional	34%	32%	23%	22%
Autres formations (Agefiph,etc.)	8%	5%	3%	4%
CPF autonome		22%	43%	43%
Par objectif de formation				
Certification	31%	37%	41%	41%
Professionalisation	15%	14%	11%	10%
Pré-qualification	4%	3%	4%	4%
Adaption au poste de travail (AFPR, POEI)	12%	11%	6%	7%
Remise à niveau, savoir de base, initiation	8%	9%	9%	9%
Mobilisation, aide au projet professionnel	4%	6%	5%	6%
Perfectionnement, élargissement des compétences	12%	13%	18%	15%
Formation à la création d'entreprise	5%	4%	4%	8%
Autres	10%	2%	1%	1%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

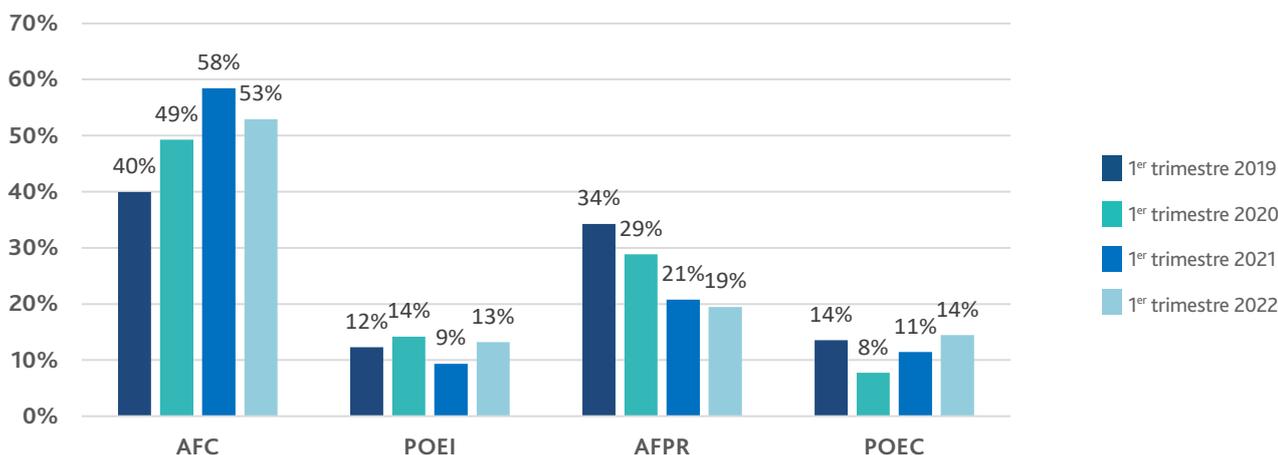
Les entrées en formation pour objectif de certification sont les plus nombreuses, elles représentent quatre formations sur 10. La part des entrées pour perfectionnement, élargissement des compétences diminue sur un an (-3 pts par rapport à 2021) et celle visant la création d'entreprise est en hausse (+4 pts). Celles des formations d'adaptation au poste de travail et professionnalisation varient peu sur un an (respectivement +1 point et -1 point).

53% DES FORMATIONS FINANCÉES PAR PÔLE EMPLOI HORS AIF MOBILISENT L'AFC

En volume, les formations financées par Pôle emploi hors AIF sont en hausse par rapport à 2021 et 2020 (72 500 au premier trimestre 2022 contre 65 300 au premier trimestre 2020). Cette évolution des formations financées par Pôle emploi hors AIF provient des hausses des formations POEI et POEC. Les formations AFC restent majoritaires (53% contre 58% au 1^{er} trimestre 2021).

GRAPHIQUE 3

RÉPARTITION DES FORMATIONS FINANCÉES PAR PÔLE EMPLOI HORS AIF



Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi entrés dans une formation financée par Pôle emploi, hors AIF
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

LA DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS SE STABILISE

Après la chute observée en 2021, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi se stabilise à 280 heures [cf. tableau 2].

La baisse observée en 2021 est liée aux formations financées par le CPF autonome, ces formations étant en grande majorité de très courte durée (durée de 52 heures en moyenne au premier trimestre 2022). La durée des formations AFC est en légère progression par rapport à 2021 (+14 heures).

Les formations dont l'objectif est le perfectionnement, l'élargissement des compétences sont parmi les formations avec les durées moyennes les plus faibles (112 heures en moyenne) ; les formations CPF autonome y sont largement majoritaires (66%). La durée des formations avec un objectif de certification progresse sur un an (+30 heures) et s'établit à près de 400 heures.

TABLEAU 2
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	1 ^{er} trimestre 2019	1 ^{er} trimestre 2020	1 ^{er} trimestre 2021	1 ^{er} trimestre 2022
Ensemble	356	353	275	280
Par type de formation				
AFC	337	405	497	511
AIF	143	222	228	210
POEI	262	270	262	291
AFPR	268	285	288	277
POEC	318	325	326	335
Conseil Régional	591	615	611	624
Autres formations (OPCA, Agefiph...)	570	607	611	537
CPF Autonome	-	55	51	52
Par objectif de formation				
Certification	541	483	365	395
Professionalisation	251	274	276	308
Pré-qualification	392	335	269	297
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	267	280	279	283
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	251	274	212	199
Mobilisation, aide au projet professionnel	328	353	306	277
Perfectionnement, élargissement des compétences	229	248	125	112
Formation à la création entreprise	61	71	49	45

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

TROIS CHAMPS DE FORMATIONS CONCENTRENT PLUS D'UN TIERS DES ENTRÉES EN FORMATIONS

Au premier trimestre 2022, les dix premiers champs de formation concentrent deux-tiers des entrées en formation³ [cf. tableau 3]. Plus précisément, cinq champs regroupent la moitié des entrées en formation : le transport (16%), le développement personnel et professionnel (14% ; préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), formations de direction d'entreprises (9%), les langues (8%) et la manutention (6%). Au sein de ce top 10, ce sont les formations dans le domaine de la santé et secteur sanitaire qui ont la durée moyenne la plus élevée (884 heures). En revanche, les formations aux logiciels (36 heures), de direction d'entreprises (52 heures) et en manutention (112 heures) sont relativement courtes.

TABLEAU 3
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	1 ^{er} trimestre 2019		1 ^{er} trimestre 2020		1 ^{er} trimestre 2021		1 ^{er} trimestre 2022	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Transport	10%	219	14%	180	16%	119	16%	141
Développement personnel et professionnel	16%	337	16%	350	13%	330	14%	304
Direction entreprise	3%	118	4%	102	6%	72	9%	52
Langues	5%	250	8%	209	9%	120	8%	135
Manutention	7%	123	5%	136	7%	87	6%	112
Logiciel	1%	121	2%	95	4%	36	4%	36
Santé secteur sanitaire	4%	1 115	4%	1 069	3%	872	3%	884
Secrétariat assistantat	4%	431	4%	506	3%	479	3%	516
Services divers	2%	328	3%	320	4%	248	3%	299
Action sociale	3%	814	3%	858	2%	816	2%	730

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 1^{er} trimestre 2022 sont présentés ici.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Edita JASAROSKI-DAUTI
Direction des Statistiques, des Etudes et de l'Évaluation

3. 66 champs de formation existent actuellement dans la nomenclature.

ENCADRÉ 1

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)** et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : depuis le premier trimestre 2020, il s'agit des formations financées par les demandeurs d'emploi via l'application Mon compte personnel de formation (CPF autonome). S'ajoutent à celles-ci les stages financés par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO et Pôle emploi. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le [site](#).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

WWW.POLE-EMPLOI.ORG



ISSN 2555-8404